

CHARTRE DU DEVELOPPEMENT ÉOLIEN

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE



Chapitre d'introduction

*Aquarelle JC Courtot
Extrait du carnet du Parc « Du Vent »*

Novembre 2003

REMERCIEMENTS

Le parc naturel régional remercie les partenaires qui ont contribué activement à l'élaboration de sa charte de développement éolien :

La Région Languedoc-Roussillon
L'Agence Méditerranéenne de l'Environnement
L'ADEME Languedoc-Roussillon
La DIREN Languedoc-Roussillon

Ainsi que tous les participants aux réunions de concertation

POURQUOI UNE CHARTE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN ?

Un contexte national et local favorable au développement de l'éolien

L'énergie éolienne est la filière renouvelable qui s'est le plus développée ces dernières années. A cela plusieurs explications :

- des engagements politiques internationaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : l'objectif de la France vise à l'horizon 2010 à produire 21 % de notre consommation d'électricité à partir de sources d'origines renouvelables, soit une augmentation de 6%
- la nécessité d'un effort considérable pour le développement de la filière éolienne française afin de remplir les objectifs ci-dessus. Soit l'installation sur le territoire national de 7000 à 14 000 MW éolien (à raison de 1.5 MW de puissance installée par éolienne, cela représente entre 5000 et 10000 éoliennes)
- la décision de fixer des conditions avantageuses pour le prix du rachat de l'électricité d'origine éolienne : EDF a l'obligation de racheter 0.08 euros le kWh produit pour tout projet inférieur à 12 MW, valable pour les 1500 premiers MW installés. Ce depuis juin 2001.

Le littoral audois constitue l'une des régions les plus ventées de France. Cette caractéristique lui confère ainsi un fort potentiel de développement de l'énergie éolienne et de nombreuses communes sont démarchées par les divers développeurs privés à des fins d'installation de parcs éoliens, en particulier dans la Narbonnaise.

Un territoire marqué par le vent, une forte pression des développeurs de projets éoliens

Avec plus de 260 jours de vent par an, le territoire du projet de Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée possède en effet un gisement de vent important. Ce vent façonne à la fois relief et végétation et donne une forte identité au territoire. L'activité saunière ou encore la présence de nombreux moulins témoignent de l'importance du vent dans l'économie locale tant hier qu'aujourd'hui.

La Narbonnaise est l'une des zones d'Europe les plus favorables à l'énergie éolienne. Avec un vent moyen annuel supérieur à 7 m/s dominé par la Tramontane, vent de Nord-Ouest, plusieurs dizaines de sites sont exploitables. Cette potentialité a donné lieu à un développement spectaculaire de cette énergie avec d'une part, la mise en place à Port La Nouvelle dès le début des années 90 du premier parc éolien de France raccordé au réseau (5 aérogénérateurs d'une capacité de 2,2 MW). D'autre part, du côté de l'éolien petite et moyenne puissance, on note la présence à Portel des Corbières d'une société dynamique (Société Vergnet S.A.) qui a installé son centre d'expérimentation sur le plan du Pal et son atelier de montage des machines.

Suite au programme « EOLE 2005 » puis aux conditions incitatives au développement de la filière éolienne fixées par la France, l'éolien se développe : le territoire du Parc et ses alentours accueillent fin 2002 4 sites éoliens pour un total de 66 machines et 57.7 MW installés soit l'équivalent de la consommation domestique annuelle de plus de 55 000 personnes. Et les sollicitations des collectivités pour l'implantation de projets éoliens se sont multipliées.

L'énergie éolienne

A travers ses actions, le Parc cherche à concilier les 3 enjeux du développement de l'éolien : le développement d'une énergie renouvelable, le développement économique local y étant associé et la préservation des espaces naturels et des paysages.

Le Parc informe les élus, le grand public, les socioprofessionnels sur l'éolien, les enjeux, les impacts environnementaux...

Le Parc recherche, à travers les équipements déjà en place, un effet démonstratif et d'exemplarité. Dans ce sens, il pérennise l'idée d'un rendez-vous annuel réunissant professionnels, chercheurs, sportifs et grand public autour du thème du vent, type « Festival du Vent ».

Le Parc cherche à valoriser les réalisations locales par une mise en réseau des sites de production d'énergie éolienne (ouverture au public, lieux d'accueil et d'information, circuits touristiques des énergies renouvelables...).

Le Parc contribue à impliquer les centres de formation professionnelle qui travaillent sur ce secteur technologique comme le Lycée Technique de Narbonne : visite d'installations existantes. Il soutient la recherche et l'expérimentation dans ce domaine.

Plus généralement, le Parc propose, pour son territoire, des outils d'aide à la décision aux Communes désireuses d'installer des sites éoliens, permettant la prise en compte des données :

- environnementales et techniques: choix des sites, intégration paysagère, impact sur l'avifaune, potentialités techniques, distance au réseau...*
- sociales et culturelles: sur un secteur historiquement lié au vent, le Parc travaille sur les représentations de l'éolien sur le territoire (recherche patrimoniale sur le paysage, éolien d'hier et d'aujourd'hui; paysages anciens...) et ses relations avec les technologies modernes.*
- économiques : optimisation des retombées économiques liées à la maîtrise foncière ou à la taxe professionnelle, incitation à l'investissement participatif des collectivités, agriculteurs...*

*extrait de la charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
article 69*

Des objectifs en matière d'énergie et d'éolien déclinés dans la Charte du Parc naturel régional

En matière d'énergie:

- Favoriser la maîtrise de l'énergie et inciter au développement des énergies renouvelables.
- Inciter nos partenaires et les acteurs du territoire (socio professionnels, collectivités locales, population) à intégrer une approche énergétique dans les projets (économie d'énergie, recours aux énergies renouvelables).
- Soutenir le développement des énergies renouvelables dans un souci de développement local respectueux de l'environnement, à l'échelle globale (réduction des émissions de gaz à effet de serre...) mais également à l'échelle locale (respect de la qualité et de la diversité des paysages...).

Pour ce qui est de l'éolien, « A travers ses actions, le Parc cherche à concilier les trois enjeux du développement de l'éolien : le développement d'une énergie renouvelable, le développement économique local y étant associé et la préservation des espaces naturels et des paysages ».

Des enjeux environnementaux, paysagers et économiques à concilier

Les éoliennes produisent une énergie "propre" et renouvelable et contribuent au développement économique local. À ce titre, elles génèrent une image compatible avec un souci de préservation de l'environnement et de développement local. Cependant par leur taille, leur fonction de production, elles contribuent à une modification du paysage.

La vocation du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée est une vocation liée à la qualité de son environnement et de son paysage. Compatibles avec la vocation du parc, les éoliennes impliquent toutefois une modification dans la perception des paysages du Parc. C'est pour prendre en main la création de ce paysage et préserver la qualité de l'environnement que la charte éolienne est mise en place.

Un outil à développer et à mettre en place conformément aux orientations de la charte du PNR

A partir de 1999 l'idée d'élaborer une charte de développement éolien émerge progressivement :

Octobre 1999 à fin 2000 Suivi environnemental de chantiers éoliens

Opération pilote de suivi environnemental des chantiers éoliens de Sigean et de Treilles (premiers parcs éoliens issus d'EOLE 2005). Ou comment prendre en compte les aspects environnementaux lors d'un chantier éolien en milieu méditerranéen ?

Déjà quelques conclusions : des compromis possibles entre contraintes techniques et prise en compte des aspects environnementaux et paysagers, nécessité de travailler plus en amont pour intégrer les recommandations, planification des sites nécessaire à l'échelle intercommunale...

Octobre 2000 Commission thématique du syndicat mixte sur l'éolien

Etat des lieux des multiples sollicitations des développeurs de projets éoliens, des enjeux de développement, environnementaux et économiques de l'éolien sur le territoire. En fonction du projet de territoire dans sa globalité, définition d'objectifs par rapport à la problématique de l'éolien et proposition de différents axes de travail.

Les objectifs réaffirmés pour le territoire en matière d'éolien :

- Œuvrer pour que le développement de la filière éolienne passe par un aménagement du territoire respectueux de l'environnement et du paysage
- Favoriser l'information et la concertation entre les acteurs locaux (élus, population, associations...)

Divers axes de travail complémentaires ont alors été définis puis entérinés par le Bureau et le Comité Syndical:

- Information et sensibilisation des élus, des acteurs du territoire, du grand public sur l'éolien mais également sur la richesse du patrimoine éolien du territoire
- Approche culturelle à travers l'identification et la valorisation du patrimoine éolien
- Soutien à l'expérimentation et à la recherche
- Accompagnement environnemental des projets éoliens du territoire
- **Création d'un outil d'aide à la décision pour le choix des sites d'implantation à travers l'élaboration d'une charte de développement de l'éolien**
- Mise en œuvre d'une politique énergétique globale sur le territoire

Courant 2001 Montage technique et financier de l'opération « charte de développement éolien »

Création d'un comité de pilotage puis d'un groupe de travail « éolien » des élus du Syndicat mixte. Bibliographie, élaboration du cahier des charges, validation des objectifs et de la méthodologie proposée par le comité de pilotage et le groupe de travail des élus.

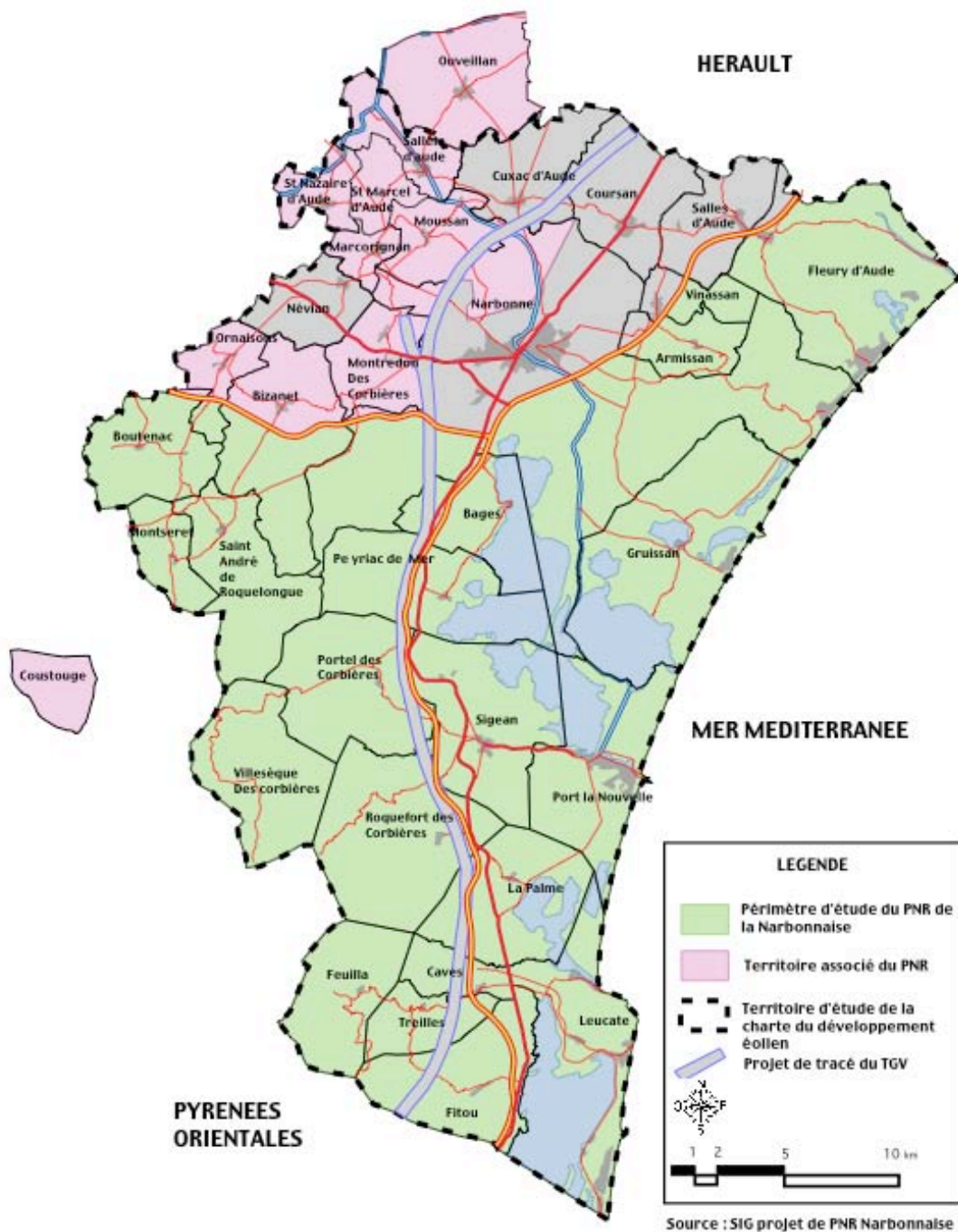
Montage financier, recherche de prestataires puis fin 2001 lancement de l'appel à propositions.

06 Juin 2002 Comité de pilotage pour le lancement de l'étude

Les objectifs de la charte éolienne et les attendus de l'étude

- Favoriser l'insertion des parcs éoliens dans leur environnement naturel et social
- Permettre une implantation raisonnée et concertée des parcs éoliens afin de préserver les zones sensibles et de conserver une cohérence du territoire
- Maîtriser et optimiser les retombées économiques locales
- Fournir un outil d'aide à la décision pour le choix d'implantation de projets éoliens sur le territoire d'étude du parc naturel régional de la Narbonnaise, basé sur un ensemble de critères techniques, réglementaires, environnementaux, patrimoniaux ou paysagers.
- Produire un document évolutif et partagé par tous les acteurs concernés par l'aménagement du territoire et du développement éolien..
- Promouvoir une véritable politique durable de développement des énergies renouvelables sur un territoire de qualité
- Permettre d'établir :
 - un état des lieux des contraintes réglementaires et techniques
 - une cartographie des enveloppes à exclure et une hiérarchie des enveloppes potentielles d'accueil de parcs éoliens en fonction des sensibilités environnementales et paysagères
 - une grille d'analyse des sites et projets s'inscrivant dans un objectif de développement durable et raisonné du territoire.
- S'appuyer sur des démarches et études existantes :
 - l'Atlas régional éolien dont l'objectif était d'être un outil de connaissance qui exprime des niveaux de sensibilité mais dont l'échelle ne permet pas le détail.
Cependant l'Atlas régional éolien ne fixe pas les règles du jeu et n'exprime pas la dimension de projet à l'échelle d'un territoire.
 - la charte du Parc naturel régional qui exprime les caractères du territoire et ses enjeux de développement.
Elle démontre l'atout environnemental contenu dans le territoire du parc et en montre sa richesse, sans envisager au moment des études (95-99) l'aspect éolien. L'enjeu de la présente étude est d'intégrer cet aspect perçu comme une nouvelle richesse dans ce qui caractérise le parc.
- Réfléchir au concept de création de paysage à l'échelle d'un territoire communal et intercommunal
- **Tenir compte des réalisations existantes dans le parc et sur les territoires proches pour en apprécier les effets en termes de paysage (composition, cumul, "vieillesse"..) et environnementaux (suivis faune flore lorsqu'ils existent..)**

LE TERRITOIRE D'ETUDE DE LA CHARTE DU DÉVELOPPEMENT EOLIEN DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE



Agence URBANE, Cabinet ECTARE – Charte du Développement éolien / Projet de PNR de la Narbonnaise – Mars 2003

Le **périmètre d'étude** de la charte de développement éolien est principalement constitué du territoire de projet du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et des territoires associés. Des communes ont été adjointes soit dans un souci de cohérence paysagère, soit en raison de la présence de parcs ou projets éoliens avancés à proximité (Névian)

L'**animation de la concertation** a été assurée par le Syndicat mixte. Trois instances se sont réunies régulièrement :

- le comité restreint composé des partenaires financeurs (ADEME, DIREN, AME, Région LR et Syndicat mixte)
- le groupe de travail « éolien » des élus du Syndicat mixte
- le comité de pilotage créé à cette occasion :

Collectivités territoriales et structures intercommunales
 Conseil Régional
 Conseil Général
 Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional
 Les 33 Communes étudiées
 SIVOM de Sigean

Instituts, Associations, Syndicats et autres représentants des usagers du territoire
 Conservatoire Botanique de Porquerolles
 Conservatoire du littoral et des Espaces Lacustres
 Fédération départementale des chasseurs Audois
 Relais départemental des Gîtes de France
 Comité Départemental du Tourisme
 ECCLA
 LPO Aude
 Maison de la Clape
 Narbonne Environnement
 Amis du patrimoine de Sigean
 Association CERNUNOS
 Nez au Vent
 Syndicat Cru Corbières
 Syndicat Cru Fitou
 Tourisme Vigneron
 CIVAM Corbières

Chambres Consulaires
 CCI de Narbonne
 Chambre d'agriculture de l'Aude
 Chambre des Métiers

Services de l'Etat et administrations
 ADEME
 Agence Méditerranéenne de l'Environnement
 DIREN
 DRIRE
 CAUE Aude
 DRAC
 SDAP 11
 DDE 11
 DDAF
 ONF
 RTE
 EDF Vallées d'Aude
 Préfecture
 Pole de compétences éolien
 Chargé de mission éoliennes ADEME - CAUE

Développeurs de projets éoliens
 France Energie Eolienne
 Espace Eolien Développement
 La Compagnie du Vent
 Energies du Midi
 Eole RES
 SOLLDEV
 VALOREM
 Moulins à Vent de Fitou
 SAS ALIZE
 TENCIA
 WINDSTROM France SARL

Au fur et à mesure de son avancée, le projet a également été présenté en commission départementale des sites, perspectives et paysages ainsi qu'au pôle de compétence éolien du département de l'Aude. Les intercommunalités en cours de création courant 2002 (Communauté d'agglomération de la Narbonnaise et Communauté de Communes de Corbières en Méditerranée) ont été associées à la démarche.

L'élaboration de la charte de développement éolien repose sur deux volets :

- Un volet économique
- Un volet technique, environnemental et paysager

Le volet économique

Rappel des objectifs de ce volet :

- Fournir les clés de compréhension du calcul de la taxe professionnelle liée aux parcs éoliens
- Etudier le cas des groupements de communes
- Elaborer une grille de simulation

Cette expertise a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Le rapport a fait l'objet d'une présentation aux élus du Syndicat mixte en janvier 2003. Il est disponible auprès du PNR à la demande (format PDF).

Le volet technique, environnemental et paysager

Etude confiée à une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, urbanistes, géographes, écologues, ayant une expérience de l'éolien et des approches territoriales.

La méthodologie pour l'étude environnementale et paysagère se décompose en 2 phases, une phase d'état des lieux puis une phase d'analyse (voir tableau)

1^{ère} phase : Recensement des enjeux et sensibilités du territoire d'étude. Identification des sites ne pouvant être équipés d'un point de vue strictement réglementaire.

Les résultats de cette première phase ont été présentés et validés lors du comité de pilotage du 17 septembre 2002 et du groupe de travail des élus du 10 septembre 2002. Il est apparu que les interdictions strictes sont très limitées sur le territoire étudié.

Recensement réalisé sur la base :

- du contenu de l'Atlas régional éolien élaboré par la DIREN Languedoc Roussillon
- des éléments contenus dans le dossier du Parc naturel régional (charte et notice d'accompagnement du plan du Parc, études réalisées dans le cadre de la préfiguration du PNR
- de divers éléments présentant le positionnement de structures par rapport au développement de l'éolien (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité...)

Les différents thèmes déclinés :

- servitudes aériennes
- activités humaines - habitat - patrimoine bâti
- sites et milieux naturels sensibles
- paysages remarquables
- sensibilités avifaunistiques

JOURNEE DU 18 OCTOBRE 2002

	Contenu/objectifs	Durée	Animation
9h	Bilan de la journée de la veille Quelle carte des sites se dessine ? Quelles interrogations cela suscite	30'	Introduction C. MULERO C. ROI
9h30	Le site d'installation : les points à retenir dans une charte : - Les préconisations à l'échelle du site dans les différentes étapes du projet - Les actions d'accompagnement, communication, information et concertation avec les acteurs locaux	2h30	C. ROI J. SEGONDS 2 Rapporteurs 2 secrétaires
11h30	Mise en commun : quelles modalités de composition du projet ; quels dispositifs de suivi et d'évaluation des projets éoliens.		
12h			
13h			
14h	La fiscalité liée à l'éolien (principes, cas type...)	1h	Les animateurs ; - Parc - Bureaux d'études
15h	Bilan global : Table ronde Les sites à favoriser et les sites « à préserver », Quel projet de développement de territoire ? « Parc des énergies renouvelables ? »	2h	- Maître d'ouvrage - Rapporteurs
17h	Clôture du séminaire La suite de la démarche engagée		
	<i>Travail en ateliers</i>		
	<i>Travail de synthèse en commun</i>		
	<i>Présentations démarrage (synthèse par BE</i>		

JOURNEE DU 17 OCTOBRE 2002

	Contenu/objectifs	Durée	Animation
9	Accueil des participants Présentation du déroulement des deux journées Répartition des participants dans les trois ateliers	30'	C. MULERO C.ROI
9h30	Déroulement simultané des trois ateliers thématiques - Patrimoine/paysage - Environnement - Activité humaine Préalable : désigner rapporteur et secrétaire. Objectif de la 1/2 journée :	3h	C.ROI J. SEGONDS J. RIOU 3 « PNR » 3 Rapporteurs 3 secrétaires
11h	Bâtir une esquisse de « carte idéale » par atelier		
11h30	Mise en commun des trois ateliers par rapporteurs et secrétaires - Esquisser une carte d'ensemble avec les sites de consensus et les sites de discordance (Une carte des sites à privilégier / à « protéger » recoupant les trois thématiques)		
12h30			
13			
14h	Après midi orientée vers la définition d'un paysage éolien accepté à court moyen et long terme. (thèmes possibles : Covisibilité, Nombre total de parcs, effet de jalonnement...)		C.ROI J. SEGONDS
16h	Thème du grand paysage trois ateliers simultanés par grande unité paysagère - Le massif des corbières - La plaine de l'Aude - Le littoral Synthèse de ces trois ateliers	2h	J. RIOU 3 PNR 3 Rapporteurs 3 secrétaires
16h30	Pause (réalisation esquisse carte)	30'	
17	Présentation et réactions à cette esquisse de carte	30'	
17h30	Clôture de la journée Présentation déroulement seconde journée	15'	

2^{ème} phase : Identification d'enveloppes à privilégier pour un équipement éolien et des sites sensibles à préserver. Recommandations paysagères d'aménagement spécifiques à chaque enveloppe

Le temps fort de la deuxième phase de travail et de l'animation de la concertation s'est articulé autour d'un séminaire de travail proposé les 17 et 18 octobre 2002. L'ensemble des membres du comité de pilotage ainsi que les élus du comité syndical ont été invités à participer à ces deux jours de travail. Organisé autour d'ateliers thématiques, l'objectif de ce séminaire, sur la base de la définition de niveaux de sensibilités du territoire, était de localiser des zones à privilégier pour l'implantation d'éoliennes et des ensembles à préserver. Les réflexions issues du séminaire sont restituées dans le document 2 de la charte éolienne.

Ce séminaire, riche d'enseignements et très productif a permis d'avancer sur un grand nombre de points. Le travail d'élaboration de la charte ne c'est cependant pas achevé là. En effet les bureaux d'études ont pu rebondir sur la matière fournie par le séminaire afin d'apporter une expertise environnementale et paysagère sur les enveloppes définies. Un travail complémentaire de terrain et de simulations paysagères a permis d'établir des recommandations d'aménagement spécifiques à chacune des enveloppes privilégiées.

En parallèle, un **cahier de recommandations environnementales et paysagères** a été élaboré. Complément indispensable à la partie « carto » de la charte, il s'applique aux différentes étapes d'élaboration d'un projet éolien. Car la charte comprend des zonages mais pas uniquement : tout projet figurant dans zone favorable n'est pas d'office en adéquation avec la charte de l'éolien. Ce document permet par ailleurs de préciser le rôle de chacun et constitue la pièce essentielle pour l'animation de l'outil charte. Il a été élaboré suite aux réflexions issues du séminaire ainsi que sur la base de l'expérience des divers partenaires, du retour sur les chantiers et parcs éoliens existants, de la démarche chantiers verts...

Au cours du premier semestre 2003 de nombreuses réunions du comité de pilotage et du comité restreint ainsi que la rencontre individuelle de divers acteurs ont permis de faire évoluer une première version rédigée de la charte (transmise lors du comité de pilotage du 23 janvier 2003) afin d'y intégrer les remarques des divers partenaires et d'aboutir à un document final, issu d'une large concertation.

La charte de développement éolien se compose de trois documents :

- **DOCUMENT 1** : un document de type porté à connaissance qui récapitule les différents enjeux et sensibilités connus au moment de l'élaboration du document sur le périmètre d'étude.

Ce document permet de faire le point des conditions ou interdictions d'implantation réglementaires, des sensibilités attachées à des protections ou des reconnaissances nationales ou locales, qui s'exercent sur le territoire d'étude.

- **DOCUMENT 2** : un document d'analyse des enjeux et des sensibilités qui permet d'aboutir à l'identification des sites à privilégier pour un aménagement éolien et d'exprimer des préconisations paysagères et environnementales dans ces sites. Ce document indique également les enveloppes dans lesquelles un tel développement n'est pas souhaité aujourd'hui.

Ce document est issu d'un séminaire¹ (voir documents en annexe) qui a rassemblé acteurs du territoire, élus, représentants de la société civile et des administrations, développeurs....Il résulte d'un travail croisé et partagé au cours des différents ateliers et des synthèses communes établies lors de ces deux journées.

- **DOCUMENT 3** : un cahier de recommandations qui donne des préconisations environnementales et paysagères aux différentes étapes d'élaboration, de réalisation et de suivi d'un projet. Ces recommandations s'appliquent pour tout projet éolien situé dans le périmètre d'étude du PNR et principalement dans le cadre des sites à privilégier pour un aménagement éolien.

Ce document précise le rôle de chaque catégorie d'acteurs dans la prise en compte de la charte éolienne au fil d'un projet et constitue la pièce essentielle pour l'animation de l'outil charte.

- La charte est également constituée d'un rapport d'expertise sur la fiscalité de l'éolien.

¹ mise en place d'un séminaire de travail ouvert aux collectivités, aux associations, aux "opérateurs" et aux partenaires de l'aménagement du territoire, les 17 et 18 octobre 2002.

- ✓ La charte éolienne s'applique dans le cadre de projet d'aménagement de site éolien à l'intérieur du périmètre d'études du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.
- ✓ Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires qui s'appliquent sur l'installation d'éoliennes.
- ✓ Elle vient accompagner et compléter ces obligations réglementaires par des préconisations dans l'objectif d'apporter le cadre d'un volet qualitatif paysager et environnemental.
- ✓ Elle a pour objet de constituer une ligne de conduite pour les différents acteurs appelés à intervenir dans la démarche de développement éolien dans le territoire du Parc Naturel Régional.
- ✓ Ces documents conçus par le PNR et ses partenaires (ADEME, DIREN, AME et Région Languedoc Roussillon) constituent un cadre pour accompagner le Parc Naturel Régional, les collectivités, les porteurs de projet, les administrations ou partenaires impliqués dans le développement éolien afin de favoriser l'insertion paysagère, environnementale et sociale des parcs éoliens et de permettre une implantation raisonnée et concertée.
- ✓ En tant que "charte", ce document n'est pas opposable aux tiers.
- ✓ En tant que document construit et validé tout au long d'une démarche partenariale, les sites à privilégier pour le développement et les préconisations peuvent être versés dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) et servir à la réflexion du pôle de compétence de l'Etat chargé de l'instruction des demandes éoliennes dans le département de l'Aude.

Le rôle du PNR dans l'animation de la charte éolienne

Son rôle est multiple mais consiste avant tout à **informer**, **sensibiliser** puis **accompagner** les divers acteurs concernés par l'éolien sur son territoire (élus, collectivités, développeurs, Services de l'Etat...). Le PNR s'appuiera sur l'outil développé afin de remplir son rôle d'accompagnement.

Le PNR :

- Assure une communication sur la charte éolienne, promeut auprès de ses partenaires l'outil d'aide à la décision que constitue la charte éolienne
- Accompagne les différentes étapes de chaque projet, pour assurer une cohérence en termes d'aménagement à l'échelle du territoire du Parc, selon les modalités proposées dans le cahier de recommandations (DOCUMENT 3)
- Renseigne en préalable à toute intention d'aménager sur la base du "Porté à Connaissance" (DOCUMENTS 1 et 2)
- Contribue à adapter au cas par cas le contenu de la charte éolienne, notamment du cahier de recommandations (DOCUMENT 3)
- Est force de proposition et d'évaluation en fonction des impacts et des aspects techniques spécifiques relevés...
- "Orchestre" l'évaluation dans le cadre de la charte éolienne et la resitue dans une globalité de territoire
- Organise et anime une cellule technique qui interviendra tout au long de l'élaboration du projet éolien pour s'assurer de la cohérence de celui-ci avec la charte éolienne
- Promeut l'articulation de la charte de l'éolien avec les documents d'urbanisme en cours d'élaboration (PLU, SCOT) et avec les réflexions des intercommunalités
- Met en œuvre ou participe à des chantiers complémentaires liés à la connaissance du territoire, à la mesure et au suivi des impacts environnementaux, au renvoi à d'autres échelles de travail notamment régionale pour ce qui est du raccordement électrique...

Le parc naturel régional assure le rôle d'animateur de la charte éolienne mais la prise en compte de la charte éolienne implique également, aux différentes étapes de l'élaboration d'un projet éolien, la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : communes, intercommunalités, population et acteurs locaux, porteurs de projet, Services de l'Etat.

Certains principes d'animation restent encore à définir, mais le cahier de recommandations précise d'ores et déjà les engagements que peuvent prendre les partenaires vis à vis de la charte de développement éolien. Le tableau des pages suivantes synthétise ces engagements.

	Intercommunalités / Communes	Populations et acteurs locaux	Porteur de projet	PNR	Services de l'Etat
Préalable	1 Valide la charte éolienne	1 Prend connaissance de la Charte éolienne	1 Prend connaissance de la Charte éolienne	1 Promeut la Charte auprès des opérateurs, des élus, des services....	1 Promeut la Charte auprès des opérateurs, des élus, des services....
	2 Vérifie la compatibilité avec leur document d'urbanisme		2 S'engage à respecter le cahier de recommandations	2 Réalise et met à jour régulièrement un "document informatif" (DOCUMENTS 1 et 2 de la charte éolienne)	2 S'engage à une articulation entre la charte éolienne et leurs préconisations
	3 Promeut la Charte auprès de leurs administrés		3 S'engage à respecter la charte éolienne	4 Définit et anime la cellule technique d'accompagnement de chaque projet	
	4 Met à disposition les documents d'urbanisme et autres documents concernant l'aménagement et le développement du territoire		3 Première analyse environnementale (choix du site) – recours à un paysagiste – prend en compte les données de la charte éolienne	5 Met largement à disposition le "document informatif" de la charte éolienne et le cahier de recommandations	3 Met à disposition des informations concernant la procédure et autres documents de planification
			4 Déclaration d'intention (site d'étude, importance du projet, objectifs,...) => élus, PNR, services...		
Constitution de la cellule technique du projet - Elle suit les différentes étapes d'élaboration du projet					
ETAPE 1					
Elaboration	5 Participe aux réunions de la cellule technique d'accompagnement du projet animée par le PNR	2 Prend connaissance de l'émergence d'un projet et participe à la concertation	5 S'engage à solliciter la cellule technique (régulièrement en fonction de l'avancée du projet)	6 Anime la cellule technique d'accompagnement du projet Co organise les étapes de "suivi" par la cellule	4 Participe aux réunions de la cellule technique d'accompagnement du projet animée par le PNR
	6 "Valide" les intentions du porteur de projet		6 Lecture plus "ciblée" de la Charte éolienne	7 Accompagne le porteur de projet pour la prise en compte de la charte éolienne	5 Fournit l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires
	7 Favorise la communication auprès de la population ainsi que la concertation		7 Premières simulations paysagères – Recours à un paysagiste	8 "Valide" la cohérence des intentions avec la charte éolienne – en lien avec la cellule technique	
	8 Participe aux visites de terrain		8 Déclaration d'intention (site d'étude, importance du projet, objectifs,...) => population	9 A la demande de la Commune, le PNR peut accompagner cette dernière sur les aspects communication autour de l'énergie éolienne	
			9 Première phase de concertation	10 Participe aux visites de terrain	
			10 Première visite de terrain		
ETAPE 2					
	9 Participe à la définition des enjeux du projet	3 Participe aux visites sur site et aux réunions de concertation	11 Fournit des documents qui rendent compte des échelles de covisibilité ou de proximité, des questions environnementales et de l'aménagement du site et de sa remise en état (voir fiche 2)	11 Met à disposition les éléments techniques à sa disposition (fiches du cahier de recommandation notamment)	6 S'assure de la recevabilité des documents administratifs
			12 Réalise et présente plusieurs scénarii de simulations paysagères (fiche 1)	12 Participe à l'appréciation des enjeux du projet et à la définition des différentes mesures d'accompagnement	7 S'assure du respect de la Charte éolienne par le biais de la cellule technique
			13 Prend en compte les préconisations de la Charte, notamment les éléments déclinés dans les fiches 3 ; 4 ; 5 ; 6 et les éléments par rapport au grand paysage déclinés dans le document 2 de la charte	13 S'assure du respect de la Charte éolienne par le biais de la cellule technique	8 Prend l'avis des commissions départementales
10 S'assure du respect de la charte éolienne par le biais de la cellule technique		14 Aide à la prise en compte de la charte. Accompagnement pour la rédaction des documents du projet demandés (plan de gestion, remise en état du site...)	14 Aide à la prise en compte de la charte. Accompagnement pour la rédaction des documents du projet demandés (plan de gestion, remise en état du site...)		
La cellule technique du projet s'assure de la cohérence du projet avec la Charte éolienne					
Conception	11 Participe et co organise la concertation : favorise l'organisation de réunions publiques, l'identification et la rencontre des riverains et usagers du site	3 Participe aux visites sur site et aux réunions de concertation	14 Deuxième phase de concertation. Rencontre la population, les riverains et usagers du site. Les informe sur le projet, le déroulement du chantier... Organise visite de site, réunion publique	15 A la demande du porteur de projet et /ou de la commune, aide à l'organisation de réunion publique	9 Réceptionne la demande de PC et lance son instruction
	12 Réceptionne la demande de PC		15 Rédige et fournit l'étude d'impact et les autres documents techniques et administratifs	16 Suit le déroulement administratif du projet	

Intercommunalités / Communes	Populations et acteurs locaux	Porteur de projet	PNR	Services de l'Etat
------------------------------	-------------------------------	-------------------	-----	--------------------

Enquête publique - Instruction du PC	Rend un avis sur l'enquête publique et participe à l'instruction du PC	Participe à l'enquête publique et rend un avis par l'intermédiaire du commissaire enquêteur	Fournit éventuellement des pièces complémentaires	Rend un avis sur l'enquête publique et les documents du PC	Instruit le dossier et rend un avis
---	--	---	---	--	-------------------------------------

ETAPE 3 Réalisation			16 Intègre les recommandations environnementales et paysagères dans le dossier de consultation des entreprises	17 Aide à intégrer les recommandations environnementales et paysagères dans le dossier de consultation des entreprises	10 S'assure du respect des engagements portés dans l'EIE et dans le PC
			17 Organise un chantier visant au respect de l'environnement (voir fiche n°7)	18 Met à disposition les outils techniques en sa possession	
			18 Désigne un référent « environnement » sur le chantier	19 Aide à la mise en place des dispositions de la fiche chantier	
La cellule technique du projet est associée à la mise en place et au suivi du chantier					
	13 Participe aux visites de chantier	4 Participe aux visites de chantier	19 Organise des visites de chantier pour les élus, la population, les services, ... 20 Remet le site en état selon les dispositions définies	20 Participe aux visites de chantier	11 Participe aux visites de chantier

ETAPE 4 Exploitation	14 Informe ses administrés sur la production énergétique du parc éolien, l'utilisation de la TP éolien perçue		21 Fournit un plan de recollement	21 Réalise et engage des études et suivis à l'échelle du territoire	12 S'assure du respect des engagements portés dans l'EIE et dans le PC en termes de suivis environnementaux ou de mesures compensatoires
	15 Suit les suivis thématiques mis en œuvre par l'exploitant		22 Autocontrôle	22 Engage ou suit des études contribuant à mieux connaître les impacts environnementaux des éoliennes, suit notamment les suivis thématiques mis en œuvre par l'exploitant	
	16 Participe à la mise en œuvre du plan de gestion		23 Met en œuvre les suivis thématiques définis dans le projet ainsi que le plan de gestion du site	23 Aide à la mise en œuvre du plan de gestion (gestion de la fréquentation sur les sites éoliens...)	
La cellule technique du projet se réunit une fois par an (bilan annuel des suivis)					
	17 Contribue à la valorisation touristique autour de l'éolien	5 Participe aux réunions d'information	24 Organise des réunions publiques : informe sur le projet, son exploitation, les suivis réalisés, les résultats de ces derniers	24 Communique sur l'éolien à l'échelle du territoire	25 Favorise la valorisation touristique des parcs éoliens existants sur le territoire, la complémentarité de l'offre à l'échelle du territoire

ETAPE 5 Démantèlement Recomposition	18 Participe à l'élaboration du projet de démantèlement	6 Participe aux visites de chantier	25 Met en œuvre et adapte éventuellement le plan de démantèlement prévu lors de la création du site (voir fiche 2)	26 Aide à l'élaboration du projet de démantèlement : remise en état du site en termes paysagers, environnementaux...	13 S'assure du respect des engagements portés dans l'EIE
	19 Participe aux visites de chantier			27 Met à disposition les outils techniques en sa possession	14 Participe aux visites de chantier
				28 Suit le déroulement de l'opération de démantèlement	
La cellule technique du projet est associée à la mise en place et au suivi du chantier de démantèlement					
			26 Organise une visite du site remis en état	29 Suit et évalue les effets du démantèlement	
En cas de reconstitution d'un projet, reprendre la démarche en étape 1					

Quelques termes : PC = Permis de construire
EIE = Etude d'impact sur l'Environnement
TP = Taxe Professionnelle

Syndicat mixte de
préfiguration du
Parc naturel régional
de la Narbonnaise en
Méditerranée

Domaine de Montplaisir
11100 Narbonne
Tél : 04 68 42 23 70
Fax : 04 68 42 66 55
Email : narbonnaise@parc-naturel.com

